Subdivision de Briare-Saint-Satur

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BRIARE, mardi 5 juin 2012

Voies navigables de France

Feux d'artifices

CANAL LATERAL A LA LOIRE

PONT CANAL

AVIS A LA BATELLERIE
N° FR/2012/02540

Pris en application :

ART. 1.22 du RGP

Délibération du conseil d'administration du 11 mars 2010 relative aux dates de chômages des canaux et rivières canalisées confiés à VNF jusqu au 31 décembre 2011

Délibération du conseil d'administration du 17 décembre 2010 relative aux dates de chômages des canaux et rivières canalisées confiés à VNF jusqu'au 31 décembre 2011

Une interdiction de naviguer

- **du vendredi 13 juillet 2012 à 14:00 au samedi 14 juillet 2012 à 09:00 [tous les usagers]**

- Canal latéral à la Loire entre les PK 196.757 et PK 197.418

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :
Subdivision de Briare-Saint-Satur, 17 rue du Pont Canal, 45250, BRIARE.
Tél : 02 38 31 26 20. Fax : 02 38 37 00 83.

Commentaire :
Interdiction de naviguer sur le Pont Canal de Briare le 13 juillet 2012 à partir de 14h00 jusqu'au 14 juillet 2012 matin

Chef de Subdivision

Signé

Pascal STOURM

Date limite d'affichage :
dimanche 15 juillet 2012

Subdivision de Briare-Saint-Satur
17 rue du Pont Canal
45250 BRIARE
Tél : 02 38 31 26 20. Fax : 02 38 37 00 83.